



**Séance ordinaire du 19 décembre 2022**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°19122022D10\_1**

**Objet : Affaires foncières et domaniales – achat de la parcelle n°OC 1133 à M BUSILLET et Mme ANNIS (secteur Champlong)**

Date de la convocation et de l'affichage : le 13 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick		X		BAZIN Jean-Jacques
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie		X		GUILLEMAT Serge
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20221219-19122022D010\_1-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOËR Yves		X		BORDON Francine

A été nommé secrétaire de séance : DIARA Aly.

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, Adjoint en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

**Exposé des motifs** : Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des continuités écologiques sur son territoire, la commune de PORTE-DE-SAVOIE souhaite acquérir la parcelle 0C n°1133.

La parcelle cadastrée 0C n°1133 est située dans le secteur de Champlong sur la commune déléguée de Les Marches. Classée en zone Ap (zone agricole protégée) du plan local d'urbanisme, elle possède une contenance de 2 514 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle présente un double intérêt environnemental puisqu'elle fait partie du corridor Bauges/Chartreuse et constitue un boisement à proximité immédiate du canal d'écoulement du lac de Saint-André, classé comme cours d'eau. Elle représente ainsi une zone nodale très intéressante pour la biodiversité en relation avec le cours d'eau. L'acquisition de cette parcelle va permettre d'en assurer une gestion cohérente avec les objectifs communaux de préservation et de protection du corridor Bauges/Chartreuse et à plus petite échelle d'assurer la préservation de cette continuité écologique, constituée par le cours d'eau et sa ripisylve.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires sur un prix de vente de 0.526€/m<sup>2</sup> soit 1 323 € au total (hors frais d'acte notarié et d'hypothèque).

Propriétaires	Parcelle	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Coût d'acquisition (€ / m <sup>2</sup> )	Coût d'acquisition
M. BUSILLET Willy Mme ANNIS Ophélie	N°0C 1133	2514	0.526 € / m <sup>2</sup>	1 323,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de l'urbanisme et de la mobilité et après en avoir délibéré,

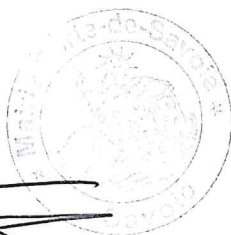
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de la parcelle 0C n°1133 au prix et conditions énoncées,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 19 décembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 21 décembre 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 20 décembre 2022.

**Franck VILLAND**  
Maire



**Aly DIARA**  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20221219-19122022D010\_1-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022